



### Consignes de sécurité

#### Rappel des normes anti-incendie et sécurité

- Les stands utilisant de l'huile ou de la graisse de cuisson doivent être équipés d'un appareil extincteur à poudre de 6kg ou CO2 de 5kg, ainsi que d'une couverture anti-feu à proximité du stand et facilement accessibles.
- Ceux qui utilisent des grils à bois, charbon, gaz seront équipés d'un seau d'au moins 10 litres rempli d'eau où d'un extincteur à eau de 10l. au minimum et facilement accessible.
- Les grils seront installés à une distance minimale de 20 cm de tout combustible **et en aucun cas, sur le passage du public** et au minimum à 1m20 de la toiture.
- Les tuyaux raccordés aux bonbonnes de gaz seront en parfait état.
- Les enrouleurs électriques seront déroulés entièrement pour éviter tout risque de surchauffe et d'incendie. **Nous vous recommandons l'utilisation d'un disjoncteur.**
- Les luminaires seront placés au minimum à 15 cm des bâches et autres revêtements (respect des normes halogènes plus sévères).
- Obligation d'arrimer les tentes et parasols. En cas de fort vent, obligation de fermer les parasols. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accidents et dommages causés à autrui par des tentes ou parasols mal fixés.

#### **Il est interdit de servir des boissons :**

- Faiblement alcoolisées (bières, vins, alcopops, ...) aux jeunes de moins de 16 ans
- Hautement alcoolisées (alcools forts) aux moins de 18 ans

#### **Pour des raisons de sécurité évidente**

- L'exposant prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas gêner le passage des troupeaux.